

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES TOUCH FOOTBALL SAISON 2016-2017

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	Date de naissance
Sec. 1 - 2	Benjamin	du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 sept. 2004
Sec. 3 - 4	Cadet	du 1 ^{er} octobre 2000 au 30 sept. 2002
Sec. 5	Juvenile	du 1 ^{er} juillet 1998 au 30 sept. 2000

ART. 2 CHEVAUCHEMENT

Un athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe activement à 3 parties dans la catégorie et/ou niveau supérieur.

ART. 3 COMPOSITION DES ÉQUIPES

Une école pourra inscrire un maximum de vingt (20) joueurs sur la feuille de match. Un minimum de sept (7) joueurs aptes à jouer est requis à chaque rencontre. Une équipe doit respecter le principe de l'entité-école.

ART. 4 FORMULE DE RENCONTRES

Benjamin : Tournois de fin de semaine.
Cadet : Tournoi de fin de semaine
Juvenile : Un tournoi de fin de semaine et des matchs sur semaine.

ART. 5 DURÉE DES PARTIES

Les parties se dérouleront en quatre (4) quarts de quinze (15) minutes dont les 3 dernières minutes des 2^e et 4^e quarts sont chronométrées.

ART. 6 NOMBRE D'ESSAIS

Benjamin-cadet 4 essais sont permis.
Juvenile féminin 4 essais sont permis.
Juvenile masculin 3 essais sont permis.

ART. 7 CLASSEMENT

7.1

- ◆ 8 points sont accordés à l'équipe qui gagne par forfait.
- ◆ 2 points sont accordés à l'équipe gagnante (1 point si nulle).

- ♦ 2 points sont accordés à chaque équipe qui obtient le plus de points à chaque demie (1 point si nulle).
- ♦ 2 points d'éthique sportive sont accordés à chacune des équipes (voir article 7.2).
- ♦ 0 point est accordé à l'équipe perdante.
- ♦ 0 point est accordé à l'équipe perdante (forfait).

7.2 À chaque partie de la saison régulière, on ajoute au classement une valorisation pour le respect de l'éthique sportive, pour chaque équipe, soit :

2 points : Si l'équipe n'a aucune pénalité d'expulsion (joueurs, entraîneurs et spectateurs cumulés) ou qu'il a gagné par forfait.

0 point : Si l'équipe a une pénalité d'expulsion ou elle perd par forfait.

ART. 8 Championnat régional scolaire

Les quatre (4) premières équipes au classement de la ligue participent aux éliminatoires. **Lorsqu'il y a plus d'une (1) section de forces égales, les championnats se feront à 6 équipes.**

Lors du CRS, s'il y a prolongation, la règle de transformation s'applique.

ART. 9 PROTECTEUR BUCCAL

Tout joueur doit obligatoirement porter un protecteur buccal. L'athlète fautif doit quitter immédiatement le terrain et dans le cas de récurrence, il sera expulsé du match (l'expulsion s'applique à la partie en cours seulement, et l'athlète fautif n'a pas à purger un autre match de suspension). Un athlète ayant un appareil dentaire n'est pas obligé de porter un protecteur buccal.

ART. 10 CHANGEMENT DE POSSESSION

Pour la catégorie benjamine Division 3 seulement

Il n'y a pas de botté d'envoi ni de dégagement*.

L'équipe ayant le ballon commence à sa ligne de 35 verges (après un touché ou un début de demie).

Tout changement de possession commence 25 verges plus loin du point du dernier jeu, sauf en cas d'interception.

* Il est possible de botter à l'intérieur de la ligne de 25 de l'équipe adverse à condition d'en aviser l'arbitre avant. Aucune feinte ne sera tolérée, on doit botter.

ART. 11 SIMPLE

Un simple sera accordé si le ballon passe au-dessus de la zone des buts.

ART. 12 RÉCOMPENSES

- 12.1 Une bannière locale (bannière de ligue) sera remise à l'équipe terminant en tête du classement de la saison régulière pour chaque catégorie.
- 12.2 Une bannière régionale sera remise à l'équipe gagnante du championnat régional scolaire.
- 12.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises lors du championnat régional scolaire.

ART. 13 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 13.1 Les règlements officiels employés sont ceux reconnus par Touch Football Canada
- 13.2 Les règlements spécifiques et administratifs du RSEQLL auront préséance sur les règlements officiels.